

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA BRETONNIÈRE

Ville de Dardilly

## 2017-2022



**DIRECTION**

Christiane Martel, service Communication

**CRÉDIT PHOTOS**

Mairie de Dardilly

**CONTACT**

Christiane Martel : [c.martel@mairie-dardilly.fr](mailto:c.martel@mairie-dardilly.fr)

**UN DOCUMENT**

Commune de Dardilly

Place Bayère

69574 Dardilly

04 78 66 14 50

[www.dardilly.fr](http://www.dardilly.fr)

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA BRETONNIÈRE





# SOMMAIRE

## A - INTRODUCTION

- Pourquoi un projet d'établissement ? p.11
- Le concept « petite unité de vie » p.12

## B. LA BRETONNIÈRE DANS SON ENVIRONNEMENT EXTERNE

- Les missions de l'établissement au regard de la loi du 02 janvier 2002 p.16
- 2016 : du foyer logement à la résidence autonomie p.17
- Les partenaires incontournables p.18
- Le contexte territorial p.20

## C. LA BRETONNIÈRE DANS SON ENVIRONNEMENT INTERNE

- L'historique p.24
- Les évolutions réglementaires p.25
- La fiche d'identité de l'établissement p.26
- Le plan de situation p.27
- Les instances décisionnaires et consultatives p.28
- Les ressources financières de l'établissement p.29
- La Bretonnière, côté résidents p.30
- Les limites à l'accompagnement du résident p.31
- Les valeurs et principes d'intervention p.32
- Les offres de service p.34
- L'animation et la vie sociale p.38
- Les professionnels au service des résidents p.42

## D. LES AXES DE PROJET

- Axe 1 : la structuration de la qualité de prise en charge du résident p.46
- Axe 2 : l'accompagnement dans la santé p.58
- Axe 3 : le projet architectural p.62

## E - CONCLUSION



# LE MOT DU MAIRE



**ROSE-FRANCE FOURNILLON**

*Maire de Dardilly*

« Un acteur indispensable au bien-vivre ensemble, proche de nos aînés »

Dardilly est une commune où il fait bon vivre. Nous souhaitons que chacun trouve sa place et puisse s'épanouir sur notre territoire, du plus jeune au plus âgé. Cette volonté politique forte se traduit notamment par une attention durable et résolument orientée sur le parcours résidentiel de ses habitants.

La résidence de la Bretonnière, ouverte sur la vie de la commune, constitue un acteur majeur de cette ambition. Elle propose aux séniors ne pouvant plus, ou ne voulant, plus résider dans une maison ou un logement individuel de choisir une structure alternative permettant de rompre l'isolement en évitant la vie en grande collectivité dans un cadre à taille humaine, familial. Que ces séniors soient Dardillois ou qu'ils souhaitent se rapprocher de leur famille demeurant à Dardilly.

Le projet d'établissement de la Bretonnière pérennise durablement l'objectif commun du CCAS et de la municipalité de faire de cette structure un élément central pour l'indispensable lien social entre les séniors et les autres générations, tout en proposant une étape dans le parcours résidentiel des séniors avant l'entrée éventuelle en établissement de type EHPAD.

Le volet social de la Bretonnière est en totale cohérence avec la loi ASV (Loi adaptation de la société au vieillissement) qui préconise le développement du lien social et de la santé pour les résidents, mais également pour le public extérieur par une ouverture sur la cité.

L'avenir de l'établissement, installé au cœur du futur quartier de l'Esplanade, est prometteur de nouvelles et belles animations multi-générationnelles, en s'appuyant sur la sécurité des habitants de tous âges mais également sur une indispensable convivialité.

Avec la Bretonnière, vieillir a de l'avenir !



# A. INTRODUCTION





« Connaissez-vous ce petit coin, qui n'est pas loin d'ici  
La Bretonnière à Dardilly ?  
On y chante, on y danse  
Respectant toujours la cadence.  
C'est mardi, le matin après le petit déjeuner  
On se rassemble pour la gymnastique.  
Nous voilà pour une heure, assis sur une chaise tous en rond ;  
Puis c'est le grand déjeuner qui réussit à plaire à tous (ce qui n'est pas facile) !!!  
L'appétit satisfait, chacun savoure une petite sieste dans sa chambre.  
On se retrouve à l'heure du goûter  
Chocolats chauds, sirops frais variés,  
On bavarde et l'on chantonne jusqu'au dîner.  
S'il fait beau, petite promenade au jardin pour assurer une bonne nuit  
Bonsoir, à demain »

**Madame F, 95 ans**  
résidente de la Bretonnière depuis avril 2011

# POURQUOI UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT ?

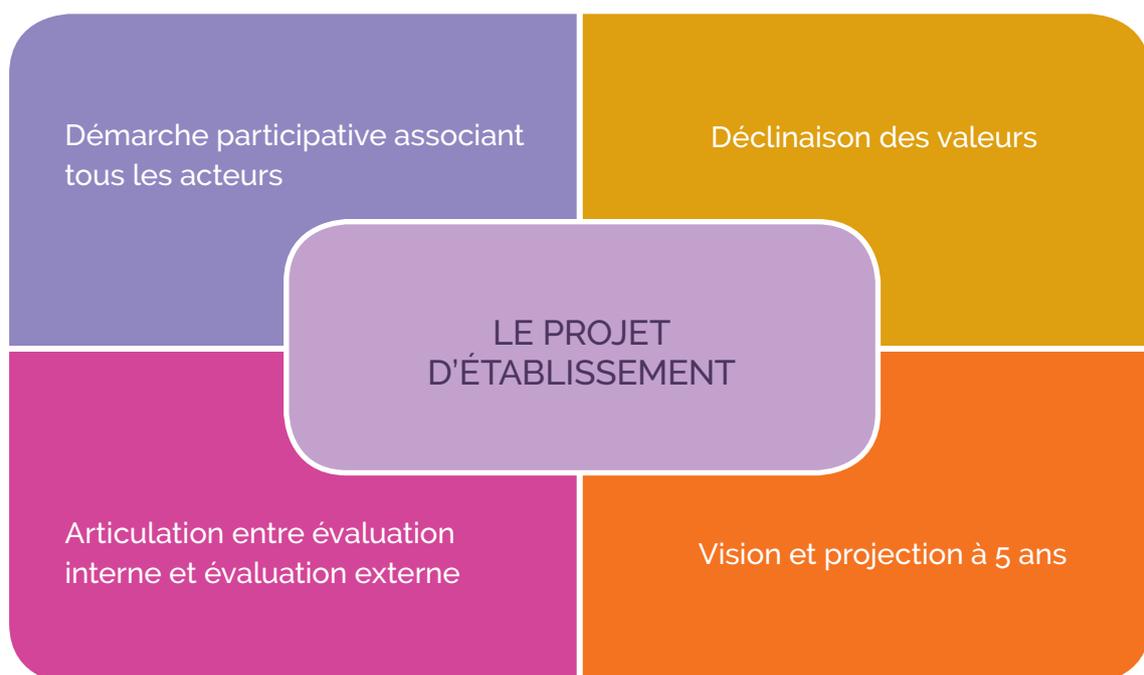
Le projet d'établissement a été élaboré en collaboration avec l'équipe de la Bretonnière, les résidents, leur entourage familial, les partenaires institutionnels et professionnels.

Les grands axes du projet ont été présentés au Conseil de la vie sociale et soumis à validation du Conseil d'administration du Centre communal d'action social (Ccas).

Le projet d'établissement de la Bretonnière définit l'environnement de la structure, ses objectifs, ses modalités d'organisation, de fonctionnement.

Le projet d'établissement, comme son nom l'indique, a aussi pour objectif d'impulser une dynamique pour les cinq ans à venir, de se projeter dans l'avenir avec la formulation d'objectifs et la mise en place d'actions pour y parvenir.

Le projet d'établissement vise toujours à une amélioration de l'accompagnement des résidents dans le respect d'une réalité budgétaire.



# LE CONCEPT «PETITE UNITÉ DE VIE»



Domiciles collectifs, Marpa (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées), logements regroupés, sont autant d'appellations pour une catégorie de petites structures alternatives d'hébergement qui a émergé en France au début des années 80.

Depuis, de nombreuses initiatives ont vu le jour en milieu rural comme en ville, à l'initiative du secteur associatif, mutualiste, de Ccas ou de municipalités isolées ou regroupées.

Désormais appelées petites unités de vie, l'article L.313-12 du Code de l'action sociale et des familles (Casf) a fixé à moins de 25 le nombre de résidents accueillis dans ces établissements.

Les petites unités de vie s'adressent aux personnes qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre chez eux, mais souhaitent éviter la vie en grande collectivité.

## OBJECTIFS

Au-delà de la petite taille, la spécificité des petites unités de vie repose sur la combinaison de plusieurs objectifs :

- maintenir l'insertion sociale des résidents dans l'environnement
- proposer des services personnalisés à la demande des résidents
- présenter des espaces communs favorisant les rencontres et le lien social
- encourager l'implication des familles.





B. LA BRETONNIERE  
DANS SON  
ENVIRONNEMENT  
EXTERNE



# LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT AU REGARD DE LA LOI DU 2 JANVIER 2002

La loi du 2 janvier 2002, reprise dans le Casf a renouvelé l'action sociale et médico-sociale.

La première des quatre grandes orientations issue de la loi place l'utilisateur au cœur des missions et obligations des services et établissements.

La personne accueillie doit être informée de ses droits fondamentaux et des protections dont elle bénéficie, ainsi que des voies de recours mises à sa disposition.

La loi garantit les droits des personnes accueillies et de leur entourage selon le respect de la « dignité de la personne, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ».

Le cadre juridique dans lequel évolue la Bretonnière repose sur les principes de la loi du 02 janvier 2002 avec l'objectif affirmé de maintenir une pleine citoyenneté à chaque personne accueillie.



# 2016 : DU FOYER LOGEMENT À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

L'article 1 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (Asv) souligne que « l'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques ».

La loi Asv a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population, d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

La loi donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions.

Néanmoins, les établissements sont également impactés : la loi réaffirme les droits et libertés des personnes âgées, rebaptise et modernise les foyers logements.

Le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi Asv prévoit de renommer les foyers logements «résidence autonomie» et leur confère une mission de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le contenu du décret se décline en 5 points :

- prestations minimales délivrées par les résidences autonomie (restauration, blanchisserie, animation)
- forfait autonomie
- règles relatives au public accueilli (notamment en termes de niveau de dépendance)
- délais de préavis pour résiliation des contrats de séjour
- modalité d'entrée en vigueur.



Les résidences autonomie doivent proposer à leurs usagers des prestations individuelles ou collectives, qui concourent à la prévention de la perte d'autonomie. Ces prestations peuvent être proposées à des non-résidents.

L'exercice de leur mission de prévention donne lieu, sous réserve de la conclusion d'un contrat pluriannuel, à une aide dite «forfait autonomie», allouée par les départements (Métropole de Lyon pour la Bretonnière).

# LES PARTENAIRES INCONTOURNABLES

## LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon a été créée le 1er janvier 2015 : collectivité territoriale née de la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône, elle englobe 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon, dont Dardilly.

**La Métropole de Lyon conduit, en lien avec tous les acteurs, une politique en faveur des personnes âgées à travers plusieurs actions :**

- le développement d'offres innovantes et souples afin de permettre des choix de vie diversifiés et adaptés aux besoins, entre domicile et établissement
- le soutien aux aidants familiaux
- la prise en compte des besoins de la personne âgée
- la lutte contre l'isolement social et le soutien au «vivre ensemble»
- l'amélioration continue de la prise en charge de la personne âgée, à domicile et en établissement.

La Bretonnière comme tous les établissements s'inscrit dans le courant de la politique gérontologique de la Métropole de Lyon.



# L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)



Placée sous la tutelle du ministère de la santé et des affaires sociales, elle veille à la sécurité sanitaire.

- Elle évalue les actions de prévention et de promotion de la santé et en définit le financement.
- Elle anticipe ou gère les situations de crise sanitaire.
- Partenaire des établissements médico-sociaux, elle en autorise la création, contrôle leur fonctionnement et l'allocation de leurs ressources.

L'Agence régionale de santé est l'un des financeurs de l'accompagnement dans la santé à la Bretonnière par le biais du versement d'un forfait soins courants.

## LES RÉSEAUX

La Bretonnière a signé la charte d'appartenance à la filière gérontologique Rhône-Centre qui vise à regrouper l'ensemble des acteurs de la santé sur un territoire défini pour améliorer et faciliter le parcours de la personne âgée.

La directrice de la Bretonnière est membre du réseau de directeurs de résidences autonomie du Rhône soutenu par l'union départementale des Ccas. Les rencontres régulières entre professionnels favorisent l'échange d'informations, de pratiques, et permettent le suivi de formations communes, la mutualisation d'achats.





# LE CONTEXTE TERRITORIAL

Le Ccas est une structure de proximité s'adressant à tous les habitants pour que chacun trouve sa place à Dardilly.

Le Ccas développe notamment le vivre ensemble et les actions à destination des seniors.

La Bretonnière est l'une des réponses de la collectivité, via son Ccas à l'accompagnement des seniors dans leur parcours résidentiel.

L'ouverture de l'établissement sur son environnement immédiat constitue un élément primordial des dispositifs d'accompagnement des résidents tant sur le plan médical que social ou culturel.

Les acteurs du réseau local : personnels médicaux, paramédicaux, aides à domicile, professionnels de l'esthétique interviennent en cas de besoin auprès des résidents.

De par sa situation en centre bourg de Dardilly le bas, la Bretonnière permet à ses résidents d'accéder aux services et commerces de proximité.

La Bretonnière bénéficie des prestations proposées par la collectivité : accès facilité à la médiathèque, au centre culturel, participation aux diverses manifestations municipales, interventions de personnels sportifs, culturels, techniques.

La Bretonnière participe activement aux actions et projets transversaux impulsés et soutenus par la collectivité : quinzaine du développement durable, fête des voisins...

L'inclusion dans le quartier reste l'un des objectifs majeur du projet social de la structure.





C. LA BRETONNIERE  
DANS SON  
ENVIRONNEMENT  
INTERNE



# L'HISTORIQUE

C'est en 1985 que la commune de Dardilly a décidé d'acquérir une propriété en centre village comprenant une maison d'habitation et un terrain de 2 800 m<sup>2</sup>.

Sur ce terrain, le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Ccas se sont alors prononcés pour la réalisation d'un équipement public, une petite unité de vie pouvant accueillir 20 personnes âgées.

Le bailleur Lyon métropole habitat (alors Opac du Rhône) a été chargé de réaliser cette opération.

Initialement prévu pour 16 logements en rez-de-chaussée et une salle commune en rez-de-jardin, le projet a rapidement été modifié pour aboutir à sa forme actuelle de 20 logements.

L'établissement a ouvert ses portes le 02 janvier 1990, sous le nom de La Bretonnière en mémoire de Madame Breton, qui en vendant sa propriété, en a impulsé la création.

Au fil des années, l'environnement de l'établissement a été modifié en vue d'une amélioration du cadre de vie et de la sécurité des résidents.

## 2005

- Aménagement d'un square public attenant à la résidence avec entrée face au bâtiment.

Ce jardin de petite taille, clos et doté d'un espace de jeux, vise à favoriser la rencontre de publics différents, les résidents de la structure mais aussi les familles et assistantes maternelles accompagnées d'enfants en bas âge.

## 2007

- Climatisation de la salle commune restaurant, séjour.

Les travaux ont été réalisés en réponse au décret n° 2005-768 du 7 juillet 2005, lequel impose à chaque établissement d'hébergement pour personnes âgées de disposer d'au moins une pièce climatisée ou rafraîchie.

En cas d'activation du plan canicule, la Bretonnière recensée établissement rafraîchi est ouverte aux personnes âgées de la commune.

## 2009

- Mise en place d'un service de sécurité incendie avec détection

automatique généralisée à l'ensemble des locaux communs et privatifs.

- Réfection et mise aux normes des installations électriques.

## 2012

- Aménagement de la voirie devant la Bretonnière en prévision de la construction à proximité d'une résidence pour seniors.

## 2014

- Création d'un ascenseur entre les deux étages suite aux préconisations du diagnostic accessibilité.
- Construction à proximité de la Bretonnière d'un ensemble locatif conventionné comprenant 9 appartements dédiés aux seniors, conformes aux normes d'accessibilité en vigueur.

## 2015

- Aménagement de terrasses extérieures privatives.
- Ouverture de la «résidence senior» avec possibilité pour les habitants d'utiliser les services de la Bretonnière (restauration, animation).

## 2016

- Réfection du parking et aménagements liés à l'accueil de personnes en situation de handicap : aire de stationnement Pmr, dispositif de guidage au sol, rénovation de signalétique.

- Création du premier jardin partagé dardillois attenant à la Bretonnière, qui en devient le porteur de projet.

Le jardin, ouvert à tous les habitants du quartier tend à favoriser lien social, rencontres et partage d'expériences autour des activités de jardinage.

La poursuite des aménagements fera l'objet d'un axe de travail évoqué ultérieurement.

# LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

En date du 30 juin 2006, au regard de la population accueillie et du nombre restreint de résidents, le rapport du Service départemental et métropolitain des incendies et de secours du Rhône a émis un avis favorable au reclassement de la Bretonnière en établissement de type N, 5<sup>ème</sup> catégorie.

Seuls les locaux collectifs du bâtiment restent soumis à une réglementation ERP (Etablissement recevant du public).

Le diagnostic accessibilité réalisé en 2010, suivi de la mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmée en 2015 conduit à des modifications progressives sur le bâti.

Plus récemment, par décision du Conseil d'administration du 05 décembre 2016, la Bretonnière est devenue résidence autonomie avec à l'appui, la signature d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, engageant l'établissement, la Métropole de Lyon et l'Agence régionale de santé.

L'attribution du forfait autonomie et les projets qui en découleront s'inscrivent de fait dans ce projet d'établissement.



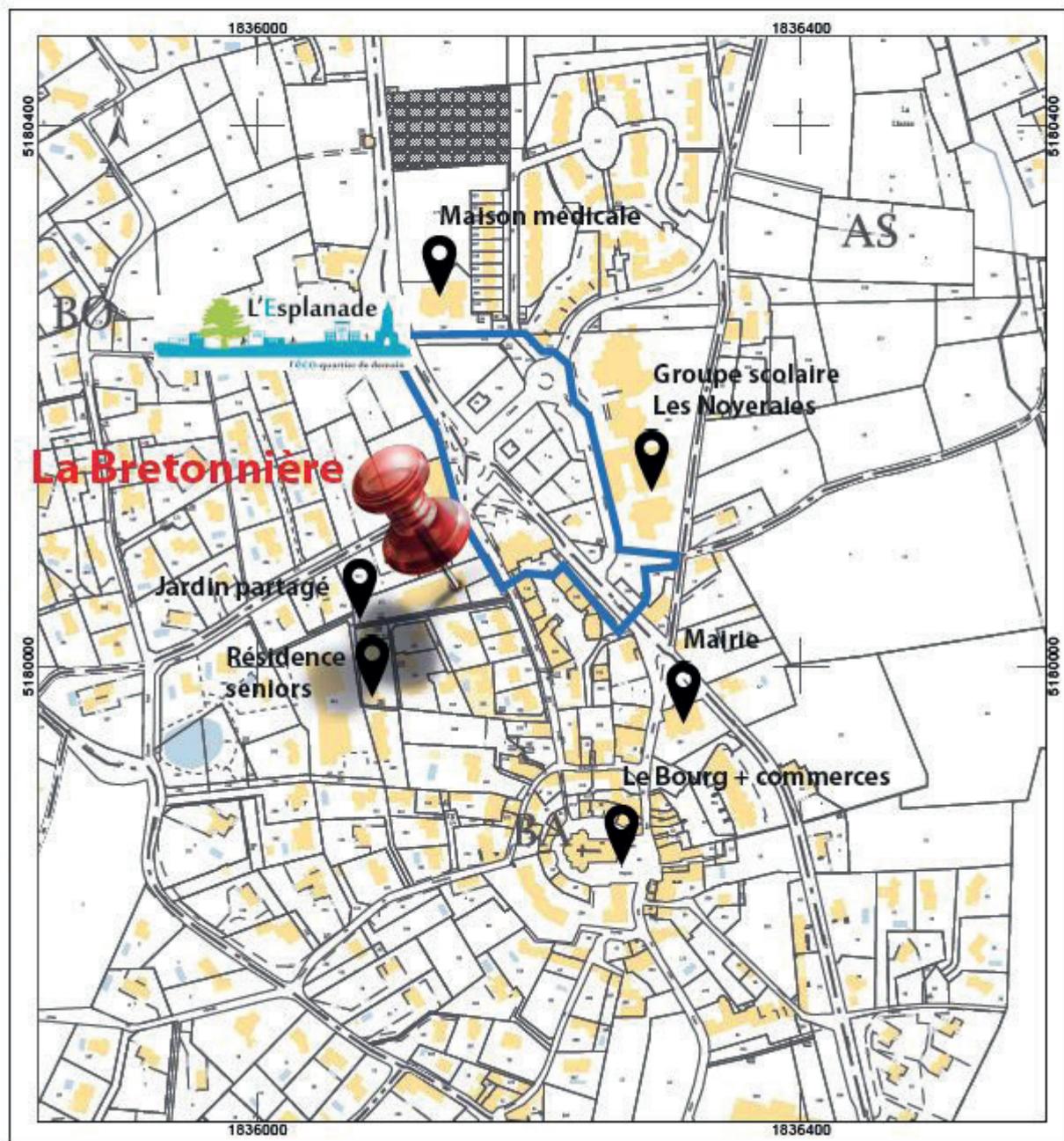
# FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom	La Bretonnière
Logo	
Raison sociale	Résidence autonomie
Adresse	6, rue de la Poste 69570 DARDILLY
Téléphone	04 78 64 94 06
Courriel	labretonniere@mairie-dardilly.fr
Statut Juridique	Public
N° FINESS	690801501
N° SIRET	266 900 547 / 00024
Propriétaire du bâti	Lyon métropole habitat 194 rue Duguesclin 69003 Lyon
Gestionnaire	Ccas de Dardilly 6, chemin de la Grabottiere 69570 Dardilly
Capacité	20 places
Renouvellement d'autorisation	3 janvier 2017

# LE PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/4000e



# LES INSTANCES DÉCISIONNAIRE ET CONSULTATIVE

## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

L'article L.311-3 du Casf pose l'obligation pour les établissements, services sociaux et médico-sociaux d'associer les usagers ou leurs représentants au fonctionnement de la structure qui les accueille à travers une instance consultative : le Conseil de la vie sociale.

Les membres du Conseil de la vie sociale forment des avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement :

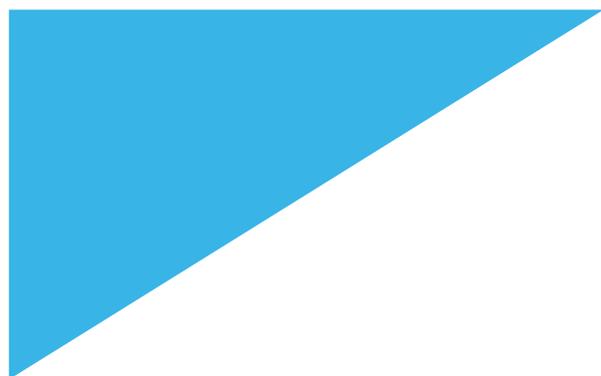
- organisation intérieure
- vie quotidienne
- activités
- projets de travaux et d'équipement



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Bretonnière, établissement public est géré par le Ccas de Dardilly à travers son Conseil d'administration, constitué de 16 administrateurs et présidé par Madame Rose-France Fournillon, maire de Dardilly.

Organe délibérant, le Conseil d'administration a pour rôle de débattre et d'acter les décisions à partir des éléments présentés par la direction, de s'assurer du bon fonctionnement de l'établissement en garantissant l'équilibre budgétaire, financier et le respect du projet d'établissement.



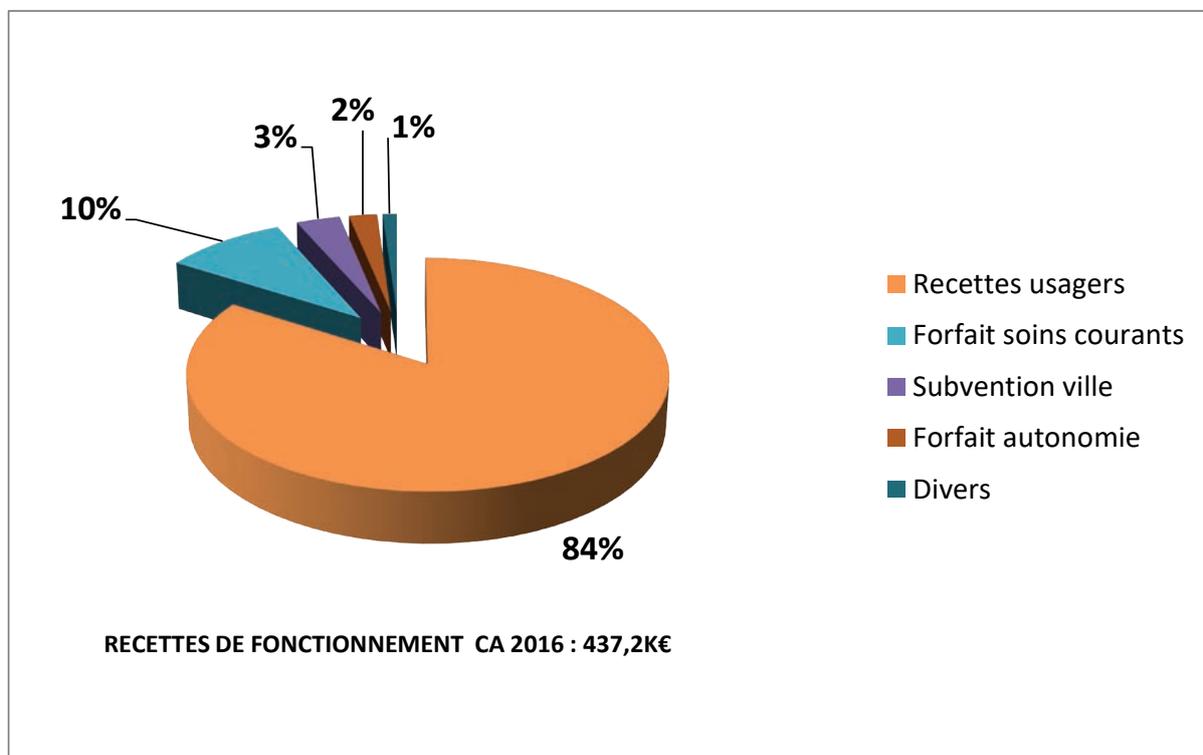
# LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'équilibre budgétaire de la Bretonnière repose sur 4 axes de financement

- la participation des usagers
- le forfait soins courants versé par l'Agence régionale de santé destiné à financer les auxiliaires de soins
- le forfait autonomie, depuis 2016, à destination des actions en faveur du maintien de l'autonomie, versé par la Métropole de Lyon

- la subvention d'équilibre versée par la commune via son Ccas.

La commune de Dardilly a fait le choix dans sa politique sociale, d'apporter à la Bretonnière un soutien financier. L'objectif étant de proposer un reste à charge supportable pour le résident.



## LE PRIX DE JOURNÉE

Le prix de journée couvre l'ensemble des frais d'hébergement hors coût des repas.

# LA BRETONNIÈRE CÔTÉ RÉSIDENTS

Les résidents peuvent prétendre à des aides individuelles.

La Bretonnière est habilitée à l'aide sociale à l'hébergement pour l'ensemble des 20 places de la structure. Le dispositif permet de prendre en charge, sous conditions, tout ou partie des frais liés à l'hébergement, pour le résident ne disposant pas des ressources nécessaires.

Sous condition de ressources toujours, le résident peut bénéficier d'une aide personnalisée au logement qui vient en déduction du montant de la redevance mensuelle.

Enfin, l'Apa (Allocation personnalisée d'autonomie) est attribuée au résident dans le cadre de dépenses liées à la dépendance. L'Apa est perçue par le résident dans les mêmes conditions qu'à domicile.



## PROFIL DES RÉSIDENTS AU 30 NOVEMBRE 2017

Compte tenu de la petite taille de l'établissement, on ne parlera pas de moyenne.

Le profil type du résident accueilli est une personne âgée restant autonome, mais ne pouvant faire face aux contraintes de la vie quotidienne: approvisionnement, repas, suivi du traitement médical.

- **Age** : 80 à 98 ans soit une génération
- **Durée moyenne de séjour** : 3 ans et 6 mois
- **Répartition** : 15 femmes et 4 hommes
- **Origine géographique**

Commune : 7

Département : 5

Autres : 7

- **Motifs d'entrée** :

Le rapprochement familial reste le motif d'entrée à la Bretonnière le plus courant. Sur 19 résidents présents au 30 novembre 2017, 11 sont entrés pour être à proximité de leurs enfants.

De par son cadre de vie, la commune génère une certaine attractivité et les familles installées sur Dardilly souhaitent y rester. C'est le parent âgé qui se rapproche de ses enfants. La Bretonnière met l'accent sur la proximité des familles en recherchant leur implication dans le projet d'accompagnement des résidents.

La Bretonnière offre une alternative entre le maintien à domicile devenu impossible et une entrée en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

# LES LIMITES À L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSIDENT



Le décret 2016-696 du 27 mai 2016 définit les règles relatives au public accueilli en résidence autonomie (notamment au regard du degré d'autonomie).

Dans le respect de ce contexte réglementaire, la Bretonnière accompagne les résidents aussi longtemps que possible dans la mesure où leur état de santé reste compatible avec les conditions d'accueil défini dans ce projet d'établissement.

La Bretonnière reste un établissement non médicalisé, qui pose certaines limites à l'accompagnement.

**Une mesure d'orientation dans un établissement plus adapté sera systématiquement mise en place :**

pour le résident qui, de façon permanente, nécessite :

- une aide lors des transferts
- une assistance la nuit
- une aide complète lors des repas,

pour le résident présentant des troubles du comportement :

- agressivité
- incapacité à se repérer en cas de sortie de l'établissement
- déambulation nocturne gênante pour les autres résidents
- incompatibilité avec la vie en collectivité.

En cas d'impossibilité du maintien de l'accueil à la Bretonnière, l'équipe se réunit afin de trouver la solution d'hébergement la plus adéquate à la situation du résident.

Toute décision est prise en concertation avec le résident, sa famille et le médecin traitant.

La ville de Dardilly, ayant participé au financement de l'Ehpad de Limonest, bénéficie d'une convention pour orienter ses habitants dans cet établissement. La Bretonnière utilise, de fait, ce partenariat privilégié.

# LES VALEURS ET PRINCIPES D'INTERVENTION

L'accueil et le séjour s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis dans la charte des droits et liberté de la personne accueillie issue du Casf.

La charte est portée à la connaissance des résidents par voie d'affichage et remise au moment de l'admission.

**Les principes déclinés dans la charte et partagés par la Bretonnière sont :**

- le respect de la dignité et de l'intégrité
- le respect de la vie privée
- la liberté d'opinion
- la liberté de culte
- le droit à l'information
- la liberté de circulation
- le droit aux visites.

De plus, l'équipe de la Bretonnière s'est engagée au respect de valeurs définies et partagées.

## EQUITÉ

Tous les résidents peuvent prétendre à la même qualité de prise en charge quels que soient leur milieu social, leur appartenance ethnique ou religieuse.

## CONVIVIALITÉ

Dans le respect d'un contexte strictement professionnel, l'équipe veille à favoriser au sein de la structure une atmosphère de convivialité envers les résidents, leur entourage, ou tout autre visiteur.

## TOLÉRANCE

Chaque personne entre dans l'établissement avec son passé, son histoire propre. Pour le résident, l'entrée à la Bretonnière doit être une étape nouvelle qui s'inscrit dans son parcours de vie et non une rupture. Un accompagnement individuel, au plus près de ses habitudes de vie antérieures lui est proposé.

La bienveillance de l'équipe à l'égard des différences et des comportements de tous engendre, de façon tacite, un respect mutuel des résidents les uns envers les autres.

Néanmoins, la direction et l'équipe restent les garants du cadre institutionnel, veillent au bon maintien des codes relationnels nécessaires à toute vie en collectivité.

## TRANSPARENCE

### VIS-À-VIS DES RÉSIDENTS

Chacun a droit à une explication claire sur le fonctionnement de la résidence et sur les modalités de l'accompagnement qui lui sera proposé. La relation de confiance entre les résidents et le personnel est l'un des facteurs de réussite de la prise en charge.



## VIS-À-VIS DES FAMILLES

L'accompagnement de la personne âgée se fait en collaboration avec sa famille. Chacune peut obtenir des informations sur la résidence (fonctionnement, travaux, financement).

Les informations aux familles sont délivrées avec l'accord préalable du résident.

## VIS-À-VIS DES PARTENAIRES

La transparence des informations transmises, à laquelle s'attache la Bretonnière, constitue le socle d'une collaboration de confiance avec les partenaires institutionnels (Ccas, Mairie, Métropole de Lyon, Agence régionale de santé).

## LIBERTÉ D'EXPRESSION DES USAGERS

Les résidents et leur famille sont invités à exprimer en toute liberté leurs remarques et suggestions sur la structure, par le biais du Conseil de la vie sociale, mais aussi par tout moyen à leur convenance.

Le personnel privilégie le moment du goûter pour être à l'écoute des résidents, se rend disponible pour les familles à leur demande.

Le maire, présidente du Ccas ou par délégation, l'adjointe à la solidarité, vice-présidente du Ccas, sont aussi les interlocuteurs des usagers.

## RESPECT D'UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Le travail en équipe requiert l'échange et le partage d'informations sur les usagers.

La Bretonnière s'appuie sur la notion de secret partagé instauré par la loi du 04 mars 2002.

Les échanges concernant les usagers ont lieu dans un cadre prédéfini présentant toutes les garanties de discrétion.

Les informations sont échangées dans le seul but d'optimiser une prise en charge globale du résident.

## DEVOIR DE RÉSERVE

Comme tout fonctionnaire, les salariés de la Bretonnière sont soumis au devoir de réserve. Ils doivent éviter toute prise de position de nature à donner une image négative de leur collectivité.

# LES OFFRES DE SERVICES

## LE CADRE DE VIE

La Bretonnière se veut un lieu de vie convivial avec :

### DES ESPACES DE VIES PRIVÉS POUR LES RÉSIDENTS

15 chambres d'hébergement permanent d'environ 20 m<sup>2</sup>

1 chambre d'hébergement temporaire

4 studios de 30 à 33 m<sup>2</sup>



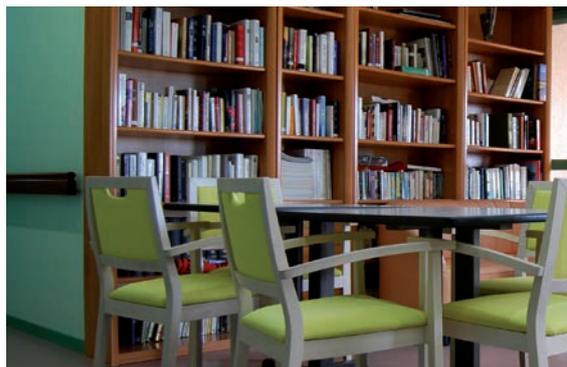
### DES ESPACES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

- 1 cuisine et son annexe
- 1 local de stockage
- 2 bureaux
- 1 chaufferie
- 1 buanderie
- 1 vestiaire
- 1 local entretien

### DES ESPACES DE VIES COLLECTIFS POUR LES RÉSIDENTS

1 salle de restaurant/salle de loisirs de 117 m<sup>2</sup>

1 salon bibliothèque de 25 m<sup>2</sup>





Au rez de chaussée, sont regroupés les espaces de vie collectifs.

Le salon /salle de restauration est le lieu dédié pour les rencontres entre résidents lors des repas, goûters ou animations diverses.

Un espace salon en bout de couloir permet aux résidents d'accueillir leur entourage dans un environnement plus intime.

L'été, les terrasses sont à disposition des résidents et visiteurs.

Le logement privatif est aménagé par chaque résident comme il le souhaite, afin de maintenir la réalité d'un « chez soi » personnalisé.

Le logement propose un espace de vie et une salle de bain avec toilettes, un appel malade, une prise télévision et une prise téléphone. (La ligne téléphonique est personnelle à chaque résident). Les studios disposent en plus d'un espace cuisine ouvert sur le lieu de vie.

Chaque logement attribué devient le domicile du résident et les membres du personnel ou tout autre intervenant sont tenus d'en respecter strictement l'intimité.

Située au cœur de Dardilly le bas, à l'écart des voies de circulation, la Bretonnière offre à ses résidents un environnement privilégié.



## LE SERVICE HÔTELIER

La Bretonnière s'attache à proposer un cadre de vie agréable à ses résidents tant à l'intérieur qu'aux abords du bâtiment.

Chaque année, la rénovation de parties des locaux privés et collectifs est programmée: réfection des salles de bain, des peintures et tapisserie dans les logements et dans les espaces communs. La réalisation des travaux est assurée par les services techniques de la commune.

L'entretien des locaux collectifs réalisé quotidiennement par les agents de la Bretonnière participe également au confort des résidents.

Les modalités d'entretien du logement sont laissées au choix du résident : lui-même, aidé par son entourage ou assuré par un service d'aide à domicile. La lingerie équipée de lave-linge, sèche-linge et de matériel de repassage est accessible aux résidents et aux aides à domicile.

Un soin particulier est apporté aux abords du bâtiment : fleurissement, embellissement des terrasses extérieures.

## LE SERVICE RESTAURATION

La Bretonnière offre à ses résidents la possibilité de prendre tous les repas, y compris le petit déjeuner.

La confection des repas est réalisée dans la cuisine centrale de Dardilly, située sur le groupe



scolaire Grégoire Parsonge à 1 kilomètre environ de la Bretonnière.

La proximité de la cuisine, un cahier des charges précis et un suivi rigoureux de la prestation ont permis de proposer aux résidents un service de restauration adapté aux besoins d'un public âgé. Les menus sont établis par une diététicienne, mais une certaine flexibilité est tolérée, les goûts des résidents prévalant sur l'observance stricte de règles diététiques.

Les résidents disposent d'un cahier de réclamations et sont invités aux commissions des menus avec le chef cuisinier.

Le restaurant est ouvert aux familles, aux seniors dardillois mais aussi à toute personne extérieure sur réservation.

## L'ASSURANCE D'UNE PRÉSENCE PERMANENTE

La Bretonnière offre un cadre sécurisant par une présence nuit et jour. Le résident, équipé d'un système d'alerte peut, à tout moment, faire appel à un membre de l'équipe.



## LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES SOINS

Chaque résident conserve le libre choix des informations à caractère médical qu'il souhaite communiquer à l'équipe de La Bretonnière. Selon l'évolution de son état de santé, il peut à tout moment revenir sur sa décision initiale.

Bien que non médicalisée, La Bretonnière peut proposer aux résidents, une aide conséquente dans le suivi des prescriptions, la prise de rendez-vous, la coordination des intervenants médicaux.

Un système de transmissions ciblées a été mis en place pour chaque personne.

Tous les mois, l'ensemble du personnel se retrouve pour des réunions de synthèse au cours desquelles est évoqué le suivi de chaque résident, y compris le volet d'accompagnement dans les soins.

## LE SERVICE HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE

La Bretonnière propose un accueil temporaire pour l'une de ses chambres.

Diverses raisons conduisent le résident et son entourage à rechercher ce mode d'hébergement :

- le répit des aidants
- la transition entre une hospitalisation et le retour à domicile
- les absences des services lors de la trêve estivale
- le désir de connaître la vie en résidence.

L'hébergement temporaire constitue un mode d'entrée très privilégié. Le résident ayant déjà séjourné à la Bretonnière, parfois à plusieurs reprises, fait lui-même le choix d'une entrée de façon permanente.



*Je suis venue en hébergement temporaire pour connaître l'établissement, pour être en contact avec des personnes de mon âge, pour participer à des activités, pour soulager l'emploi du temps de ma fille.*

*A mon arrivée, j'ai été très bien accueillie par tout le monde. Pendant mon séjour, j'ai apprécié les activités multiples proposées, les repas préparés, de me sentir en sécurité, d'organiser mon temps pendant le séjour, que le personnel respecte ma façon de m'adapter et de vivre.*

*Mon séjour m'a permis de voir comment je pouvais envisager de vivre dans cette maison, et de maintenir des contacts avec des personnes de mon âge »*

**Madame A, 89 ans**  
dans la structure depuis avril 2017 après un séjour temporaire.

# L'ANIMATION ET LA VIE SOCIALE

L'animation fait partie intégrante du projet social de la Bretonnière.

## Les activités d'animation tendent à divers objectifs :

- créer des liens entre les résidents, aider à l'intégration des nouveaux arrivants
- favoriser l'expression de tous, hors instance établie telle que le Conseil de la vie sociale
- stimuler pour chaque résident les potentiels physique, intellectuel, créatif
- favoriser la mixité entre les générations
- ouvrir la structure sur l'extérieur
- intégrer l'établissement et ses résidents à la vie du quartier ou du village.



# L'ANIMATION DÉCLINÉE SOUS DIVERSES FORMES

Le programme des animations est porté à la connaissance des résidents par voie d'affichage, mais aussi oralement lors des temps d'échange de l'après-midi.

Chaque année, courant janvier, les résidents, la direction et les membres du personnel présents se réunissent pour balayer l'ensemble des activités proposées. Les résidents sont invités à s'exprimer librement sur les activités qu'ils souhaitent pérenniser ou changer.

## L'ANIMATION AU QUOTIDIEN

Conduite par le personnel de la Bretonnière, elle repose sur des activités de la vie courante, connues de tous.

Entre 16 heures et 18 heures, le personnel présent partage avec les résidents un temps d'échange autour de discussions, informations, lectures de journaux, activités cuisine, jeux de société.

Ce rendez-vous reste un temps d'expression privilégié pour les résidents, un repère quotidien au même titre que les repas.

La convivialité envers les visiteurs est un principe partagé et appliqué par l'ensemble de l'équipe. Les parents et amis des résidents sont toujours les bienvenus et plus particulièrement lors de cette plage horaire.

Les fêtes traditionnelles sont marquées par des activités spécifiques, décoration des locaux, fabrication d'objets artisanaux...

La fête de Noël, préparée par les résidents sur plusieurs mois autour de thème de couleurs, se perpétue chaque année avec le soutien actif des familles.



## LES ACTIVITÉS ASSURÉES PAR DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Ces activités sont proposées et adaptées aux souhaits des résidents.

Etablissement municipal, la Bretonnière peut bénéficier de mise à disposition de matériel et d'interventions ponctuelles de personnel. Les interventions d'agents des services municipaux sont complétées par des vacations de professionnels de l'animation.

Certaines activités sont pérennisées au fil des années parce que connues et pratiquées par une majorité de résidents : chorale, gymnastique adaptée, animations musicales.

Des ateliers ponctuels peuvent aussi être proposés selon les goûts et aptitudes des résidents présents (poterie, fresque, contes, conférences...).

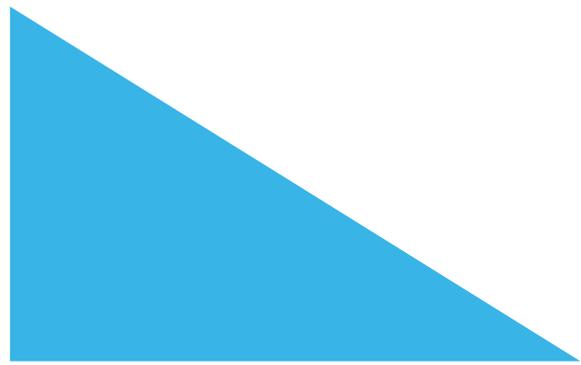




## L'ANIMATION : UN VECTEUR DE SOLIDARITÉ

Une activité spécifique mensuelle vise à la réalisation d'objets vendus en faveur d'une association caritative.

En accord avec les résidents, l'activité est reconduite d'une année sur l'autre.



## L'ANIMATION : OUTIL D'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

L'établissement peut représenter un environnement sécurisant dont il est difficile de sortir. Pour retarder cet écueil, des activités à l'extérieur sont proposées régulièrement : sorties culturelles, pique-niques, marches en extérieur.

Les sorties requièrent une organisation rigoureuse et sont préparées largement en amont par l'ensemble de l'équipe. Le programme de la sortie est présenté aux résidents dans le détail.

Les résidents de la Bretonnière sont invités à toutes les activités seniors proposées par la municipalité de Dardilly : repas senior, ateliers mémoire, séjours vacances à tarifs préférentiels, activités autour de la semaine bleue.

La Bretonnière se veut un établissement ouvert sur l'extérieur, favorisant les rencontres de publics différents.

Régulièrement les résidents reçoivent la visite d'enfants, d'adolescents, mais aussi de jeunes seniors, de résidents de structures avoisinantes pour des rencontres autour de fêtes, de jeux, de partages d'expériences.





*Moi j'ai besoin intérieurement de me retrouver avec d'autres. Ce qui est proposé ici, les rencontres, les jeux, les goûters, toutes les activités, c'est très important pour les personnes qui ont quitté leur foyer, qui sont veufs, et dont les enfants ont leur propre vie.*

*Et les personnes extérieures aussi c'est important. Plus on en rencontre, plus on est relié à la vie courante. Les gens vous apportent des choses qu'ils vivent chez eux, dans leur foyer et ça nous fait penser que nous faisons la même chose. On en parle.*

*On tomberait très vite malade au fond d'un lit avec la solitude.*

*Même le repas en collectivité, même si on râle... moi je ne voudrais plus manger ici toute seule »*

**Madame T,**  
résidente de la Bretonnière depuis 2012

# LES PROFESSIONNELS AU SERVICE DES RÉSIDENTS

La Bretonnière, comme l'ensemble des services, décline une politique municipale des ressources humaines basée sur les principes suivants :

- respect des valeurs du service public
- exigence de qualité du service rendu au citoyen
- management participatif, clarté dans les informations descendantes
- prise en compte du parcours professionnel et accès facilité à la formation
- mise en place d'axes de prévention visant à prévenir l'usure professionnelle
- incitation à l'implication dans des projets transversaux
- développement d'une politique sociale à l'égard des agents.

## LA DIRECTRICE

Elle définit et pilote le projet de la résidence, en cohérence avec les orientations des élus et les politiques publiques. Elle est la garante de la qualité de vie des personnes accueillies en veillant à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets individuels.

Elle anime une équipe pluri professionnelle et est garante de la cohésion entre les agents. Elle s'assure du bon fonctionnement des instances réglementaires et met en œuvre les actions visant à une démarche continue d'amélioration de la qualité.

En étant en outre en charge des actions du Ccas en faveur des seniors dardillois, elle développe et participe au réseau de professionnels et de bénévoles du territoire. Elle veille au décloisonnement des projets, à la circulation des informations. Elle impulse et coordonne différentes actions à destination de tous les seniors, tout en y incluant autant que possible l'établissement.

Les résidents de la Bretonnière bénéficient de la dynamique de la politique senior de la ville au même titre que tous les dardillois âgés vivant à leur domicile.

## L'AIDE-SOIGNANTE

Elle assure la vigilance en termes d'hygiène, d'accompagnement à la santé.

Chargé de la coordination des intervenants dans la structure, elle est l'interlocutrice privilégiée des professionnels d'aide et de soins aux résidents.

Elle assure les transmissions d'informations et veille à une parfaite continuité de la prise en charge du résident.

Elle est garante des projets en matière de développement durable et associe la Bretonnière aux diverses actions municipales en ce sens.

## LES AUXILIAIRES DE VIE

Elles veillent à l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne, au service et au bon déroulement des repas, à l'entretien des locaux. Elles secondent l'aide-soignante dans les soins de nursing simple.

## LES GARDES DE NUITS

Etudiants en médecine ou élèves infirmiers, ils assurent les veilles de nuit et assistent les auxiliaires de vie en fin de semaine.

## LA COHESION D'ÉQUIPE

La qualité de la prise en charge nécessite l'implication de l'ensemble des agents autour de

la personne âgée accueillie. Cette implication dépend beaucoup du sens que chacun donne à sa mission.

Chaque agent, en plus des missions définies dans son profil de poste sera invité à participer aux activités d'animation. Les agents sont sollicités pour des activités internes à l'établissement mais aussi sur des manifestations extérieures à destination de tout le public âgé de Dardilly.

Un plan de formation, défini chaque année selon les besoins du service ou les demandes individuelles identifiées lors des entretiens annuels de progrès, permet à l'ensemble de l'équipe de progresser dans ses pratiques.

Les membres de l'équipe bénéficient d'une séance mensuelle d'analyse de la pratique. Ils peuvent ainsi partager leurs expériences et bénéficier de l'apport d'outils pratiques dispensés par un professionnel.

Des réunions de synthèse et de service rassemblent l'équipe pour une meilleure cohésion et le partage des informations.

Deux fois par an, l'équipe de la Bretonnière organise un temps de rencontre avec les professionnels de santé intervenant dans la structure dans un but d'optimisation de la prise en charge du résident et du partage de bonnes pratiques.

Les services supports de la collectivité (ressources humaines, techniques, espaces verts, finances, communication) sont autant de moyens supplémentaires intervenant dans le fonctionnement de la Bretonnière.



*La Bretonnière est une résidence située dans un environnement paisible dans un quartier résidentiel avec un jardin où l'on peut se promener ou même éventuellement se livrer à de menus travaux de jardinage (en ce moment les radis pointent leurs feuilles).*

*La journée s'y déroule de façon rituelle pour les repas, avec une interruption l'après-midi pour le goûter, moment convivial de discussions car la structure étant réduite, il est très facile de communiquer. Des animations occasionnelles ou fixes (chorale, gymnastique...) sont prévues dans la semaine et nous permettent de nous rencontrer.*

*L'avis des résidents est souvent demandé pour des sujets divers et le personnel et la direction y sont très attentifs. Voilà pourquoi, après des séjours temporaires, j'ai décidé de rester »*

**Madame G**, résidente de la Bretonnière depuis le 01 mars 2017  
après 4 séjours en hébergement temporaire



# D. LES AXES DE PROJET

Après la définition des caractéristiques actuelles de la structure, le projet d'établissement, comme son nom l'indique est résolument tourné vers les perspectives d'avenir.

Articulation entre évaluation interne, évaluation externe, réflexion de tous les participants, le projet d'établissement de la Bretonnière a ciblé trois axes de travail. Les points d'amélioration à apporter seront retranscrits dans ce document sous forme de fiches action.



# AXE 1 : STRUCTURATION DE LA QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS

## DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES À FAIRE ÉVOLUER

### CONSTAT

L'accueil du résident est formalisé par un livret d'accueil auquel sont annexés, entre autres, contrat de séjour et règlement de fonctionnement.

Ces deux documents concernant la Bretonnière nécessitent une refonte au regard des préconisations de l'évaluation externe, mais également pour répondre au nouveau cadre réglementaire des résidences autonomie.



## FICHE ACTION N°1

REFONTE DES OUTILS ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES	
Objectifs	<p><b>Réviser contrat de séjour et règlement de fonctionnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en prenant en compte les remarques mentionnées lors de l'évaluation externe</li> <li>- en adaptant le contenu au statut de la résidence autonomie</li> </ul> <p><b>Formaliser un contrat de séjour spécifique à l'accueil temporaire</b></p>
Personne en charge du projet	Directrice, service communication
Personnes concernées	Résidents, familles, partenaires professionnels et institutionnels
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement</li> <li>- Rédiger un contrat de séjour hébergement temporaire en fonction du motif de demande d'accueil</li> <li>- Transmettre aux partenaires (Ars et Métropole de Lyon) et modifier si nécessaire</li> <li>- Soumettre au Cvs</li> <li>- Soumettre au vote du Ca</li> <li>- Faire signer aux résidents</li> </ul>
Echéancier	Fin 2019
Indicateur	Contrats révisés signés par les nouveaux entrants

## L'INDIVIDU ET LE COLLECTIF : DEUX MODES DE VIE À FAIRE COEXISTER

### CONSTAT

Concilier la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement reste une préoccupation majeure pour les établissements. Dépasser les points de tension entre points de vue individuels et intérêts collectifs, s'interroger sur l'apport du lien social, du groupe face à l'individu sont autant d'enjeux auxquels la Bretonnière souhaite s'attacher pour le confort de ses résidents.



Au regard de ce constat, l'établissement a souhaité favoriser l'expression de ses bénéficiaires. Pour éviter le questionnaire souvent fastidieux, il a été décidé d'utiliser un espace de parole innovant, le World café.

Deux groupes de sept résidents et un groupe de seniors extérieurs, potentiellement futurs résidents ont été invités à compléter 3 phrases :

- «En entrant à la Bretonnière, je gagne...»
- «En entrant à la Bretonnière, je perds...»
- «La résidence idéale ce serait...»

A chaque table, un animateur s'assurait de la bonne compréhension des consignes et aidait à l'écriture si nécessaire. L'ensemble des données recueillies a ensuite été lu à tous. Les participants se sont exprimés très librement comme ils y étaient invités.

Ci après, la retranscription des écrits recueillis.

En entrant à la Bretonnière, je  
gagne ...

- l'ambiance
- la sérénité
- la convivialité
- l'harmonie
- le soulagement et le repos
- la compagnie de personnes du même âge
- les contacts et discussions
- la tranquillité
- la sécurité
- le lien avec le personnel
- l'attention du personnel
- les soins des personnels
- le jardin.

En entrant à la Bretonnière, je  
perds...

- ma solitude
- mon originalité
- ma voix
- ma vie privée
- ma liberté
- ma relation à la musique
- mon indépendance
- mon autonomie
- la visite de mes petits-enfants
- mes voisins
- mon chat
- mes repères mobiliers (mon frigo, mon fer à repasser...).

La résidence idéale,  
ce serait ...

- dans mon village
- proche du centre et de la vie de mon village
- avec peu de résidents
- agréable à l'œil, décorée, fleurie
- avec un bon cuisinier
- des plats bien présentés
- avec des animations
- des distractions journalières
- où l'on nous conduit aux spectacles
- où l'on peut se réunir
- où l'on se retrouve pour des activités
- où l'on fait des ateliers
- où l'on peut se retrouver avec des personnes extérieures
- avec un salon où l'on peut accueillir sa famille et ses amis
- où l'on peut être au courant des projets communaux
- avec le respect des idées de chacun.



## LE PROJET DE VIE INDIVIDUEL

### CONSTAT

Au regard de ces écrits, on le constate, l'accueil en établissement est une source de soulagement pour les résidents. Ils retrouvent sécurité, sérénité, repos, lien sociaux, activités, soutien et soins d'une équipe de professionnels.

Parallèlement, les résidents expriment les deuils associés à l'entrée ou la perspective d'entrée en structure : perte de la maison, de son voisinage, de son animal de compagnie.

Mais plus important encore, les résidents expriment ou redoutent, une mise à l'écart, une individualité perdue, une dépersonnalisation.

L'une des réponses à ces craintes, mais aussi à ces aspirations, s'inscrit dans la formalisation du projet de vie individualisé tel que défini dans la loi du 02 janvier 2002 : démarche de co-construction entre la personne accueillie et les professionnels. Élaboré avec chaque résident, à partir d'un recueil de données précis, ce projet individuel garantit la prise en compte de chacun et bannit toute pratique stéréotypée. Il s'agit de faire émerger ou de réinscrire l'expression des attentes, des désirs, des aptitudes, des goûts, des habitudes pour chaque résident.

Bien que déjà vigilante aux attentes individuelles, l'équipe de la Bretonnière va renforcer ce dispositif de projet de vie en recherchant une participation plus forte de ses résidents.

Un document type recueillera les souhaits du résident. Une relecture périodique permettra de réaménager, au fil du temps, chaque projet de vie.

**Quatre grands axes sont explorés dans ce projet de vie individuel :**

1. le cadre et les habitudes de vie
2. l'accompagnement dans la santé
3. la préservation de ses liens avec l'extérieur
4. les animations auxquelles le résident souhaite participer.

**FICHE ACTION N°2**

<b>MISE EN PLACE DU PROJET DE VIE INDIVIDUEL</b>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Structurer l'accompagnement du résident par un projet de vie individualisé</li><li>- Répondre au cadre réglementaire</li></ul>
<b>Personnes en charge du projet</b>	Directrice, Aide-soignante
<b>Personnes concernées</b>	Résidents, référents, professionnels internes et externes
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Informer en amont les résidents de cette nouvelle forme de prise en charge</li><li>- Prévoir la formation des personnels en charge du Pvi</li><li>- Créer un document de recueil type</li><li>- Rencontrer tous les résidents</li><li>- Informer les intervenants</li><li>- Réviser périodiquement et ajuster.</li></ul>
<b>Echéancier</b>	Fin 2018
<b>Indicateurs</b>	Nombre de projets de vie finalisés



## LE PROJET DE VIE COMMUN : BIEN VIVRE ENSEMBLE

### CONSTAT

Si chaque projet de vie requiert une attention toute particulière, il n'en reste pas moins vrai qu'il doit s'insérer dans un fonctionnement collectif.

La Bretonnière veille à valoriser le vivre ensemble, à mettre en avant le bénéfice des liens sociaux en proposant une vie collective riche autour de la connaissance des besoins de chacun.

Néanmoins, le nombre restreint de résidents et l'hétérogénéité des personnes accueillies, demandent à chacun une faculté d'adaptation à partager son quotidien avec des personnes inconnues, parfois très différentes.

Des groupes de paroles seront donc proposés aux résidents autour du vivre ensemble à la Bretonnière : la convivialité lors des repas, le choix des activités communes, l'équilibre entre sécurité et liberté, la relation au personnel, au résident qui présente une perte d'autonomie... sont autant de thèmes qui pourront être abordés.

L'objectif est de donner aux résidents la possibilité de structurer un mode de vie collective, d'être acteurs des choix sur la façon dont ils vont vivre ensemble. Une charte du « bien vivre ensemble à la Bretonnière » sera à même de valider et pérenniser les réflexions.

Pour faciliter l'expression, un intervenant extérieur sera l'animateur du groupe et le lien entre les résidents et la direction.

### FICHE ACTION N°3

ÉCRITURE DU PROJET DE VIE COMMUN	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Impulser une réflexion à travers des groupes de paroles autour du bien vivre ensemble</li><li>- Rendre les résidents acteurs de leur choix</li></ul>
Personne en charge du projet	Directrice, Coach intervenant extérieur
Personnes concernées	Résidents, professionnels de la structure
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Soumettre le projet aux résidents</li><li>- Organiser une rencontre avec l'intervenant pour définir un projet</li><li>- Formaliser des rencontres régulières entre les résidents et le coach</li><li>- Organiser la rédaction d'un document et suivre la mise en application des propositions.</li></ul>
Echéancier	2019
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de résidents participants à l'action</li><li>- Rédaction d'un document commun aux résidents</li><li>- Nombre de suggestions soumises par les résidents.</li></ul>

**Ces deux axes d'amélioration, une fois posés, seront des outils de travail pérennes, intégrés dans le fonctionnement de la Bretonnière.**

## LA PLACE DES FAMILLES

### CONSTAT

Les familles constituent un élément essentiel de l'accompagnement et du projet de vie du résident. L'alliance entre les proches et les professionnels renforce le sentiment de confiance et de bien-être des résidents. La Bretonnière s'attache à réserver aux familles une place prépondérante, à leur réserver un accueil toujours convivial.

Elles ont été sollicitées, également via la technique du world café pour évoquer les changements perçus chez leur parent depuis l'entrée à la Bretonnière et leur conception d'une résidence idéale.

Les familles sont unanimes à avoir noté chez leur parent le sentiment d'être en sécurité, des repères retrouvés, le retour à une vie sociale, la stabilisation de l'état de santé.

Les réponses font apparaître un désir de partager plus de moments conviviaux avec leur parent au sein de l'institution : repas, jeux de société.

Il est à noter que certains dysfonctionnements et interrogations ont été pointés : lien avec certains prestataires, qualité des repas, relation entre résidents.

Ces remarques ont conduit l'équipe à s'interroger sur la place des familles, leur espace de parole et le rôle de leurs représentants au sein du Conseil de la vie sociale.



## FICHE ACTION N°4

VALORISATION DU RÔLE DES FAMILLES	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Impulser une nouvelle dynamique dans la relation aux familles dans le but d'améliorer la prise en charge des résidents</li><li>- Redonner au Conseil de la vie sociale un rôle de recueil des propositions au niveau des familles</li></ul>
<b>Personne en charge du projet</b>	Directrice et membres du Conseil de la vie sociale
<b>Personnes concernées</b>	Familles, CVS, personnels
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontre avec les familles pour rappel et retour d'analyse de leurs remarques lors du World Café</li><li>- Repenser rôle et missions du Cvs selon recommandations des bonnes pratiques professionnelles</li><li>- Proposer aux familles des temps partagés avec leur parent : repas, petit déjeuner, ou activités ludiques ex : quizz, jeux de société...</li><li>- Proposer aux familles une rencontre annuelle avec un représentant des différents corps de métier : directrice, aide-soignante, auxiliaire de vie, garde de nuit si possible</li></ul>
<b>Echéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réunion juin 2017</li><li>- Rencontre famille/personnel : juillet 2017</li><li>- Rôle du CVS : septembre 2017</li></ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de remarques et suggestions transmis à la direction via le CVS</li><li>- Nombre de familles présentes lors de la rencontre annuelle</li><li>- Nombre d'activités famille/résidents proposé</li></ul>



## LES BÉNÉVOLES

### CONSTAT

Par choix, la Bretonnière limite l'intervention des bénévoles, tant dans le nombre que dans le champ d'action.

Pour autant, les activités conduites par les bénévoles de la structure, basées sur une collaboration avec l'équipe, contribuent pleinement à l'accompagnement social des résidents.

Il apparaît donc nécessaire d'inclure les bénévoles dans un fonctionnement formel qui définirait leur rôle, leur mission.



*Pour moi, c'est tout simple... Etant Dardilloise depuis 55 ans, j'ai connu Mme Breton et je connais donc l'origine de La Bretonnière. Puis, il y a eu le séjour de mon papa qui a créé des liens indissolubles entre la résidence et moi.*

*Puis j'ai pris la présidence de notre club de retraités. Cela semblait tout naturel de nous rapprocher de nos anciens de la résidence. Aimant moi-même chanter, ce fut tout naturellement que j'ai accepté avec un grand plaisir, de venir chanter avec les résidentes et résidents. Et j'ai bien l'intention de continuer... jusqu'à extinction complète de ma voix.*

*Je me sens très proche des résidents qui m'entourent le vendredi. Délaissant tout protocole, je les appelle tous et toutes par leur prénom, cela renforce le lien entre nous,*

*Si je pouvais, je donnerai plus de temps, avec scrabble, belote, jeux divers, mais, pour l'instant, ce n'est guère possible... il me faudrait d'autres amies et amis pour former un petit groupe de bénévoles, disposant de plus de temps... »*

Madame D., animatrice bénévole de chorale depuis 5 ans.

## FICHE ACTION N°5

### FORMALISATION DE L'INTERVENTION DES BÉNÉVOLES

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formaliser le rôle des bénévoles</li><li>- Encourager la collaboration entre bénévoles et personnel</li><li>- Valoriser les bénévoles</li></ul>
<b>Personne en charge du projet</b>	Directrice et aide-soignante
<b>Personnes concernées</b>	Personnels, bénévoles, résidents
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Définir le rôle et la place des bénévoles à la Bretonnière</li><li>- Rencontrer les bénévoles une fois par an</li><li>- Proposer un partage de bonnes pratiques professionnelles portées par l'équipe</li><li>- Recueillir les remarques des bénévoles</li></ul>
<b>Echéancier</b>	Fin 2018
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de bénévoles rencontrés</li><li>- Nombre de rencontres organisées</li><li>- Nombre de suggestions recueillies et traitées</li></ul>

# AXE 2 : L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA SANTÉ

La Bretonnière est un établissement non-médicalisé. Elle offre néanmoins un accompagnement structuré autour de la santé.

Chaque résident conserve le libre choix de ses intervenants médicaux et paramédicaux. Certains critères d'éloignement des professionnels peuvent cependant conduire à un changement lors de l'entrée à la Bretonnière.

## LE SUIVI DU TRAITEMENT

### CONSTAT

Tout suivi d'un traitement médical nécessite coordination des rendez-vous avec différents professionnels de santé, approvisionnement et vigilance dans la prise des médicaments.

La Bretonnière offre aux résidents une grande souplesse dans le suivi de leur traitement : seuls, avec le soutien de la famille, de leurs propres intervenants médicaux ou de l'aide-soignante de la structure.

Dans ce cas, l'aide-soignante assure la coordination de tous les intervenants médicaux, la transmission des informations et documents et l'approvisionnement en médicaments.

Les infirmiers libéraux gèrent la préparation des piluliers hebdomadaires sur prescription médicale.

L'offre de la supervision du suivi médical par un professionnel de la structure présentant un certain confort, ce service est de plus en plus sollicité par les résidents et leur entourage. Il est donc nécessaire d'apporter une amélioration dans le partenariat avec les pharmacies de proximité en vue d'une optimisation du temps consacré à l'approvisionnement en médicaments, de réduire les dépenses de santé liées à la préparation individuelle des piluliers.

La Bretonnière souhaite donc établir un partenariat avec une pharmacie de proximité en lui déléguant la préparation des piluliers hebdomadaires. Le partenariat sera validé par une convention bipartite entre l'établissement et l'officine.

## FICHE ACTION N°6

ACCOMPAGNEMENT DANS LE SUIVI DU TRAITEMENT	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Optimiser la sécurisation du circuit du médicament</li><li>- Limiter la préparation des piluliers à un seul intervenant</li><li>- Réduire le temps consacré à l'approvisionnement en médicaments</li></ul>
<b>Personne en charge du projet</b>	Aide-soignante, directrice, pharmacie de proximité,
<b>Personnes concernées</b>	Résidents, familles, pharmacie, aide-soignante, partenaire Métropole et ARS
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer aux familles et aux résidents un nouveau protocole de préparation des piluliers</li><li>- Informer les IDE du changement de pratique</li><li>- Rechercher une pharmacie de proximité pour partenariat et convention formalisée</li><li>- Rajouter une clause de libre choix de la pharmacie dans le contrat de séjour</li></ul>
<b>Échéancier</b>	Mars 2018
<b>Indicateur</b>	Nombre de piluliers préparés en pharmacie



## **PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS LOCAUX**

### CONSTAT

On recense dix métiers différents pour une trentaine d'intervenants sur la structure dans les domaines du soin, de l'aide à la personne et de l'esthétique. Des critères de proximité induisent une certaine fidélisation des intervenants.

La réglementation des nouvelles résidences autonomie, mais aussi les remarques issues de l'évaluation externe, préconisent un travail de partenariat formalisé par des conventions, ce à quoi va s'attacher la Bretonnière.

Au-delà d'une convention formelle, la Bretonnière souhaite instaurer une charte commune aux intervenants extérieurs et aux professionnels de la structure qui définiraient les principes d'intervention, un partage de bonnes pratiques, de références communes sur les paradoxes sécurité/liberté, secret professionnel/nécessité de partages d'information....

## FICHE ACTION N°7

INSTAURATION DE CONVENTIONS PARTENARIALES	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formaliser le travail de partenariat avec les professionnels extérieurs</li><li>- Partager des valeurs d'accompagnement communes</li></ul>
<b>Personne en charge du projet</b>	Directrice, aide-soignante, intervenants extérieurs,
<b>Personnes concernées</b>	Professionnels internes et extérieurs de la structure
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontres régulières avec intervenants extérieurs</li><li>- Proposition d'une convention</li><li>- Rédaction commune d'une charte de bonnes pratiques au sein de la structure</li></ul>
<b>Echéancier</b>	2019
<b>Indicateur</b>	Nombres de conventions et chartes signées

# AXE 3 : PROJET ARCHITECTURAL

La Bretonnière souhaite améliorer le confort, les espaces de vie collectifs, l'ouverture de son restaurant aux personnes extérieures et plus généralement, l'accès à tous les services proposés.

## CONSTAT

L'ensemble du personnel en charge du repas a reçu une formation visant à améliorer les prestations repas et la qualité du service.

Les résidents et leur famille ont fait part de leur souhait d'une amélioration dans la qualité gustative et dans la convivialité des repas.

En 2015, l'attention a donc été portée sur le choix d'un nouveau prestataire de qualité, en cuisine centrale. Les critères de sélection ont été orientés sur la qualité des approvisionnements, les circuits courts, le respect de la saisonnalité et la priorité à une cuisine traditionnelle.

Un aménagement de la salle de restauration reste à réaliser en vue d'un meilleur confort acoustique.



L'architecture de l'établissement, présentant un office ouvert sur la salle de restaurant, engendre des nuisances liées à l'utilisation des appareils ménagers et au maniement de la vaisselle. Suite une étude acoustique réalisée en 2016, des travaux d'isolation phonique seront réalisés sur l'année 2018.

L'objectif recherché consiste à limiter le bruit venant de la cuisine, de façon à retrouver une ambiance sonore calme et apaisée pendant les repas.

**FICHE ACTION N°8**

<b>ISOLATION PHONIQUE EN SALLE DE RESTAURANT</b>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réduire les nuisances sonores durant le temps du repas</li><li>- Faciliter les échanges entre les convives</li></ul>
<b>Personne en charge du projet</b>	Directrice, membres du Ca, bailleur, entreprises en charge des travaux, services techniques
<b>Personnes concernées</b>	Personnel, résidents, public extérieur
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Analyse des niveaux sonores en situation réelle de repas</li><li>- Elaboration d'un projet de traitement de l'acoustique</li><li>- Isolation de la partie office, génératrice de bruits</li></ul>
<b>Échéancier</b>	2018
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux réalisés</li><li>- Nouvelle analyse chiffrée des niveaux sonores en situation de repas</li></ul>

## LA SALLE D'ACTIVITÉS

### CONSTAT

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a créé un forfait autonomie attribué aux résidences afin qu'elles organisent des actions de prévention de la perte d'autonomie.

**Ces actions de prévention peuvent être des actions individuelles ou collectives visant à :**

- **entretenir les facultés physiques des résidents, par exemple, en travaillant avec eux sur la nutrition, la prévention des chutes et l'équilibre,**
- **entretenir la mémoire,**
- **développer les liens sociaux.**

Ce financement apporté par la Métropole de Lyon permet aux résidences autonomie de rémunérer du personnel ou des intervenants extérieurs chargés de mettre en place des actions de prévention ou d'accueillir un jeune en service civique.

Ces actions peuvent également être ouvertes aux personnes âgées extérieures à la résidence autonomie.

La Bretonnière met tout en œuvre pour être

vecteur de lien social, pour maintenir et favoriser les contacts entre les résidents et les visiteurs, pour inciter le public à venir dans ses locaux. Les activités, les informations dispensées aux résidents sont proposées à des seniors extérieurs à la structure. Néanmoins, au regard de la surface et de l'agencement intérieur, le nombre de visiteurs accueillis se doit de rester limité, obligeant à une certaine prudence dans la communication des activités proposées.

Il est donc envisagé de créer une salle dédiée pour ateliers, conférences, informations et autres préconisations découlant des missions visant à maintenir l'autonomie.



## FICHE ACTION N°9

CRÉATION D'UNE SALLE D'ACTIVITÉS	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une salle propre aux activités</li> <li>- Accueillir un public extérieur</li> <li>- Limiter le déplacement du mobilier en fonction des activités</li> </ul>
<b>Personnes en charge du projet</b>	Directrice, bailleur, Ca, services techniques, architecte, mairie de Dardilly
<b>Personnes concernées</b>	Résidents, personnel, public extérieur, services techniques, bailleur et prestataires
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec le service urbanisme pour évaluation des extensions possibles selon code de l'urbanisme</li> <li>- Réunions d'informations à destination des usagers des familles, du Conseil d'administration, des partenaires institutionnels</li> <li>- Rencontre avec le bailleur pour définition du projet</li> <li>- Choix d'un architecte pour n minimum de deux propositions d'extension</li> <li>- Choix d'un projet</li> <li>- Recherche de subventions, de financements</li> <li>- Répartition des coûts pour limiter l'impact financier sur la redevance.</li> <li>- Aménagement de la salle sur site occupé</li> </ul>
<b>Echéancier</b>	2020/2021
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle multi activités réalisée</li> <li>- Nombre d'activités proposé</li> <li>- Nombre d'utilisateurs</li> </ul>

# CONCLUSION

## LA BRETONNIÈRE : AU CŒUR DU QUARTIER DE LA POSTE

La Bretonnière est actuellement au cœur de dispositifs visant à générer du lien entre habitants du quartier dit « de la poste ».

La résidence porte l'organisation de la fête des voisins depuis plusieurs années et regroupe à chaque nouvelle édition plus de participants. Soixante-cinq personnes étaient présentes en 2017.

Parallèlement, l'implantation d'un jardin partagé, ouvert à l'ensemble des habitants du quartier génère une activité autour de la résidence.

Diverses manifestations donnant lieu à la présence de public extérieur sont organisées au fil du temps avec l'objectif de créer et maintenir des liens entre résidents et personnes extérieures, mais aussi de « démystifier » l'image de la résidence pour personnes âgées, de donner l'envie d'entrer à la Bretonnière pour partager des moments de convivialité.



Ces actions, ponctuelles, différentes selon les années ou au contraire, reconduites amorcent également le projet d'accueil renforcé de public extérieur pour les activités spécifiques préconisées dans l'offre de service des résidences autonomie.

Gageons que le public senior dardillois, habitué à fréquenter la Bretonnière, sera enclin à venir à la Bretonnière pour des activités physiques, mais aussi pour des ateliers, conférences et toute action visant à retarder la perte d'autonomie.

Ce projet d'établissement est le fruit d'un travail qui se poursuivra sur les cinq années à venir.

En tant qu'outil garantissant le droit des résidents, l'engagement des professionnels et de l'entourage des personnes accueillies, il fera l'objet d'une actualisation constante.

Les axes d'amélioration, résumés sous forme de fiches «action», qu'ils soient réglementaires ou impulsés par la dynamique de l'établissement sont concrets et réalisables.

Certains nécessitent des changements de pratiques professionnelles, de nouvelles formes de partenariat.

D'autres, tels que les aménagements envisagés, seront inhérents à des recherches de financements importants.

Le décret 2016-696 du 27 mai 2016 qui renomme les foyers logements en résidence autonomie confère certaines obligations à mettre en vigueur avant le 01 janvier 2021.

La Bretonnière a sollicité un accompagnement des services de la Métropole dans cette démarche.

Les aménagements réglementaires feront l'objet, au fil du temps, d'avenants à ce présent projet d'établissement.

Chaque projet d'établissement est avant tout le projet d'un établissement. Il est un outil de diagnostic et vise à améliorer toujours plus l'accompagnement des résidents. Pour que l'entrée en établissement souvent redoutée, puisse être aussi un choix de vie délibéré.



*Il y a 8 ans, j'ai eu un problème de santé qui m'a beaucoup affectée physiquement et moralement. L'année dernière mon époux est décédé, ce qui m'a également beaucoup affectée et du coup, m'a rendue isolée dans ma maison familiale.*

*Le fait d'être accueillie à la Bretonnière me permet de retrouver une vie sociale. Surtout que j'ai vécu à Dardilly depuis 1970 et que je connaissais déjà beaucoup de résidents ».*

**Madame V,**  
à la Bretonnière depuis le 01 avril 2017

**Mairie de Dardilly**

Place Bayère

69574 Dardilly

T 04 78 66 14 50

E [contact@mairie-dardilly.fr](mailto:contact@mairie-dardilly.fr)

**Résidence La Bretonnière**

6 rue de la Poste

69570 Dardilly

T 04 78 64 94 06

E [labretonniere@mairie-dardilly.fr](mailto:labretonniere@mairie-dardilly.fr)